

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 10-71 rendent exécutoire la délibération n° 10-71 du 9 décembre 1971, du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation de la deuxième décision modificative du budget de l'Office pour l'exercice 1971.

n° 10-71

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
15 décembre 1971

Numéro JO  
n° 24 du 27/12/1971

Date du numéro  
27 décembre 1971

### TEXTE INTÉGRAL

#### Le Conseil d'Administration de l'Office des Postes et

Télécommunications, A adopté la délibération dont la teneur suit : . La deuxième décision modificative du budget de l'Office des Postes et Télécommunications pour l'exercice 1971, portant virements de crédits de chapitres à chapitres, est approuvée. . Les montants bruts du budget de l'Office pour l'exercice 1971, tels qu'ils ont été fixés par l'arrêté n° 71-733/SG/CG du 12 mai 1971 sont changés.